



Risque a ne pas liquider une sarl

Par **neary**, le **21/04/2010** à **13:32**

Bonjour,rrnbonjournil y a trois ans j etais co-gerante d une sarl qui na fonctionnée que 6 mois. Devant les difficultés rencontrées nous avons préféré payer nos dettes (en ajoutant de l'argent de notre poche) et mettre la société en sommeil (moins cher que de la cloturer). depuis, j ai perdu contact avec mes associés et surtout suite a plusieurs demenagemenst j ai perdu une partie des documents relatifs a la société. aujour d hui le tribunal de commerce me demande de publier les comptes et de liquider la SARL. est ce une obligation legale, quels sont les risques de ne pas le faire?rnmrci de votre aide